

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 19-2023 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°12-2023
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le mercredi 31 mai 2023 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 24 mai 2023

Etaient présents (24 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST-BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Mme Anne-LISE GENNEVOIS

Objet : Affectation des résultats

Le Président rappelle au comité que par délibération du 18 janvier 2023, ce dernier a décidé d'affecter de manière anticipée les résultats comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2022 (EXCEDENT) :	3 950 148,83 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT	3 950 148,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – DEFICIT	- 190 716,15 €

Cette affectation anticipée a permis l'équilibre des différentes sections au moment du vote du budget primitif 2023.

Les résultats du compte administratif 2022 venant d'être définitivement arrêtés, le Président indique qu'une délibération d'affectation définitive des résultats doit intervenir, qu'il y ait différence ou pas avec la reprise anticipée.

Il précise qu'en l'espèce, il n'y a pas de différence entre la reprise anticipée et la reprise définitive.

Le Président présente ainsi au comité les résultats 2022 après adoption du compte administratif 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2022 suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	2 180 837,24 €	3 014 942,77 €	834 105,53 €
Résultat antérieur reporté (002)		3 116 043,30 €	3 116 043,30 €
Résultat à affecter			3 950 148,83 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2022	364 933,90 €	316 874,56 €	-48 059,34 €
Résultat antérieur reporté (001)	- 142 656,81 €		- 142 656,81 €
Solde d'exécution			- 190 716,15 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	419 600,77 €	350 420,03 €	-69 180,74 €

DECIDE d'affecter de manière définitive le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2022 (EXCEDENT) :	3 950 148,83 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	259 896,89 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) – EXCEDENT	3 690 251,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – DEFICIT	- 190 716,15 €

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU
Michel CAPERAN